

rôle des poumons, puisqu'elle est comme l'organe de la respiration publique."¹ Il demandait donc que cet organe s'employât à entretenir et à activer partout non seulement la vie matérielle, mais encore et surtout la vie spirituelle et religieuse.

Et si le premier Délégué permanent du Pape aux États-Unis n'a pas vu toutes ses espérances immédiatement réalisées, il a pu du moins, avant de quitter cette charge si brillamment remplie, se rendre à lui-même le témoignage de n'avoir pas failli au devoir. "Quand on est investi d'une mission publique, il faut, déclara-t-il solennellement un jour,² conformer ses paroles et ses actes au mandat reçu. Jusqu'ici j'ai la satisfaction de croire, que, dans l'exercice de mes fonctions de Délégué apostolique en Amérique, j'ai agi en conformité des directions venues du Saint-Père; et c'est pourquoi j'attends en toute confiance le jugement du public et de la postérité. Justice, charité, loyauté envers l'Eglise et envers la nation, tels sont partout et tels seront toujours les traits caractéristiques de la diplomatie papale."

IV

LE PRINCE DE L'ÉGLISE

Vers la fin de 1895, Mgr Satolli fut élevé au cardinalat, et il reçut quelque temps après la barrette rouge, dans la cathédrale de Baltimore, des mains de son Éminence le cardinal Gibbons, au milieu d'un immense concours de fidèles et d'une foule de prélats et d'ecclésiastiques accourus de tous les points de l'Amérique du Nord et jusque de Québec.

Ce n'est toutefois qu'en octobre 1896 que le nouveau cardinal retourna à Rome où il fut bientôt nommé préfet de la Sacrée Congrégation des Études et archiprêtre de Saint-Jean-de Latran, charges qu'il occupa jusqu'à sa mort. Il devint aussi président de l'Académie romaine de Saint-Thomas d'Aquin, et il fut plus tard appelé par le Pape à faire partie des commissions pontificales suivantes: commission pour la révision des livres de l'Eglise orientale, commission pour la réunion des Eglises dissidentes, commission pour les études bibliques, commission pour l'unification et la codification du droit canonique.

On peut voir par là, quelle haute idée le chef de l'Eglise avait de sa science, et quelle part considérable le cardinal Satolli prit à tous les travaux d'ordre intellectuel et doctrinal dont la chaire apostolique est le foyer.

¹ *Ibid.*, pp. 164-165.

² *Ibid.*, p. 100.